



Retrouvez-nous sur www.lanrivoare.fr

Agenda

9 décembre : gala de Noël, Familles Rurales
10 décembre : arbre de Noël, CCAS, salle La Forge
16 décembre : goûter de Noël de l'APE, salle Ti Kreiz
16 décembre : réunion des 70 ans, salle Ti Kreiz
19 décembre : sortie aux illuminations de Noël à Locronan, Club des Châtaigniers
21 décembre : repas de fin d'année au Manoir du Curru à Milizac, Club des Châtaigniers
Report de l'inauguration "aménagement route de Milizac", initialement prévue le 02 décembre, à une date ultérieure

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 9 h-12 h / 13 h 30-17 h
Mardi : 9 h-12 h / 13 h 30-17 h
Mercredi : 9 h-12 h
Jeudi : 9 h-12 h / 13 h 30-17 h
Vendredi : 13 h 30-17 h
Samedi : 2/12 et 19/12 - 9 h - 12 h

Accès aux salles communales

Certains bâtiments communaux ou salles municipales ont été fermés en raison des dégâts occasionnés par la tempête Ciaran.
L'ensemble des salles et bâtiments ont pu être réparés et réouverts depuis le 27 novembre.

Etat civil

NAISSANCES

Nina MONTEIL GIRARDET, le 26 octobre
Annaëlle LEPREVOST, le 09 novembre
Lou ARHAN, le 10 novembre

DECES

Monsieur Pierre, Marcel CONQ,
le 02 novembre

Urbanisme

DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables déposées :

Mme CHUITON Karine, clôture
Mr SIMONNET Julien, création d'une baie vitrée
Mr HEGGARTY Kévin, panneaux photovoltaïques
Mr GUENA Ronan, clôture
ADEKWATTS, panneaux photovoltaïques
Mr LE BIHAN Fabrice, remplacement porte d'entrée
Mr MASSON Jérôme, abri de jardin
NW JOULES, unité de stockage électrique

Permis d'aménager demande :

Mr LE DEUN Matthieu, création d'un lotissement

Déclaration d'intention d'aliéner déposés :

Mr DEVARIEUX Alexis et Mme LEROY Vanessa,
aliénation d'un bien



Vie municipale

NOUVEAUTÉ



Service d'alerte par SMS

La mairie propose à ses habitants, un **système d'alerte par SMS gratuit et sans abonnement**, afin de vous informer de tout risque lié à des situations exceptionnelles ou tout autre évènement particulier (travaux, circulation, manifestation, informations périscolaires, ...).

Pour vous inscrire ?

Remplissez les informations demandées sur le formulaire en ligne ou disponible en mairie en version papier.

Complétez votre adresse d'habitation sur la commune de Lanrivoaré et vous serez automatiquement contacté en recevant un SMS ou un message vocal dans votre secteur ou en fonction de vos centres d'intérêts ou d'une manière générale si l'information concerne toute la commune.

Une question ?

Contactez l'accueil de la mairie au 02.98.84.24.75



Le système d'alerte à la population est un service gratuit qui permet à la mairie de diffuser une alerte auprès de chaque inscrit, en cas d'évènement majeur (vigilance météorologique, crise sanitaire, ...), mettant en jeu votre sécurité et/ou celle de vos biens. La mairie de Lanrivoaré vous informe gratuitement et sans abonnement, par SMS ou message vocal, en fonction de vos centres d'intérêts et de votre adresse.

Vous avez la possibilité de vous inscrire à certains thèmes proposés. Seul le thème "Informations urgentes et importantes" est obligatoire : pour les autres, il vous suffit de les décocher s'ils ne vous intéressent pas. Nous vous demandons également de noter votre adresse postale afin d'être au courant d'un évènement ne concernant que votre rue par exemple.

Veuillez compléter les informations ci-dessous et valider votre inscription.

Vous êtes déjà inscrit et souhaitez modifier vos informations ? [C'EST PAR ICI](#)

Vous souhaitez vous désinscrire ? [C'EST PAR LÀ](#)

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

Monsieur / Madame

NOM Prénom

Adresse complète

VOS MOYENS DE COMMUNICATION

email

Mobile 0612345678

Tous les numéros de mobile renseignés recevront un SMS à chaque notification envoyée. Les numéros de fixe recevront une notification vocale si aucun numéro de mobile n'est renseigné.

MES CENTRES D'INTÉRÊTS

INFORMATIONS URGENTES OU IMPORTANTES

REPAS DES BENEVOLES



Le mercredi 15 novembre avait lieu le traditionnel "repas des bénévoles".

Un joli moment d'échanges et de bonne humeur autour d'un excellent Kig Ha Farz, servi au restaurant "Le Relais" à Lanrivoaré.

Ce fut l'occasion de remercier l'ensemble des bénévoles pour toute l'implication dont ils font preuve tout au long de l'année au sein de la commune.

Nous avons eu en mairie une personne venue remercier tout particulièrement les bénévoles du patrimoine pour l'entretien du cimetière communal.



Vie municipale

Tempête CIARAN : réglementation sur les arbres tombés

Pour rappel, tout arbre tombé par la tempête CIARAN, ne peut être débité en libre-service. Le consentement du propriétaire est nécessaire.

L'enlèvement du bois sur le domaine public ou privé sans autorisation est interdit et peut être qualifié de vol, passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Art. 311-3 du Code Pénal).



Tempête CIARAN : réseaux électriques ; interventions d'ENEDIS

La tempête CIARAN a provoqué des dégâts d'une ampleur jamais connue sur l'ensemble des infrastructures ; le réseau électrique a été particulièrement touché, privant près d'un habitant sur deux d'électricité le 2 novembre au matin. Grâce à une mobilisation exceptionnelle la réalimentation des derniers clients touche à sa fin.

La tâche d'Enedis n'est pas encore achevée et certaines réparations restent à consolider. Ces travaux, également d'une ampleur jamais connue, débutent dès aujourd'hui et vont se poursuivre jusqu'en mars 2024. Les équipes régionales vont être renforcées par des salariés venus d'autres régions qui, tour à tour, viendront prêter main forte aux équipes bretonnes. Pendant cette période, les activités propres à la consolidation du réseau électrique vont nécessiter, pour des durées de 4 à 8h, de réaliser des coupures d'alimentation en électricité. ENEDIS s'excuse par avance de la gêne que cela va occasionner.

Pendant cette période, les mesures de prévention sont plus que jamais d'actualité :

- ne jamais toucher des fils à terre
- ne jamais toucher un objet en contact avec une ligne électrique
- respecter les zones de danger balisées
- signaler les situations dangereuses au 09 726 750 + N° de votre département.

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



Recensement citoyen :

les jeunes nés en décembre 2007 sont invités à se présenter en mairie à leurs 16 ans et jusqu'aux 3 mois qui suivent.

Il leur sera remis une attestation nécessaire pour leurs concours, examens et permis de conduire.

Se munir du livret de famille et de la carte d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

Social

Assistante sociale

Les personnes souhaitant contacter une assistante sociale peuvent appeler le CDAS de St Renan (Centre Départemental d'Action Sociale)

Contact : 02 98 84 23 22



Le CLIC Iroise

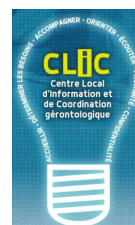
Le CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, est un service gratuit à l'écoute des personnes de 60 ans et plus et des personnes handicapées.

Du lundi au vendredi, sur rendez-vous, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

CLIC IROISE – ZA de Kerdrioual – 29290 Lanrivoaré

Contact : 02.98.84.94.86 –

mail : clic-iroise@ccpi.fr



Dommmages Réseaux

Signaler un équipement téléphonique endommagé

Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées : vous pouvez signaler ces anomalies sur ce site : <https://dommages-reseaux.orange.fr/>



Environnement

Concertation publique : création des Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (dite loi APER) demande aux collectivités territoriales de planifier le développement de leurs énergies renouvelables. Les communes doivent ainsi définir des « zones d'accélération » des énergies renouvelables (ZAE nR) sur leur territoire pour le 31 décembre 2023.

Localement, le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (PCAET), adopté en juillet 2021, ambitionne de porter la part des énergies renouvelables à 32% d'ici 2030.

Les zones d'accélération des énergies renouvelables constituent une opportunité pour les communes d'envoyer un signal aux porteurs de projet d'énergies renouvelables. Elles permettent en effet de repérer les zones favorables à la réalisation de ces projets, non seulement parce qu'elles y ont repéré un potentiel suffisant, mais aussi parce qu'elles ont concerté la population et qu'elle démontre d'une volonté politique en faveur de l'accélération de la production d'énergies décarbonées.

Les zones d'accélération offrent de nombreux avantages aux porteurs de projets : instruction facilitée, enquête publique allégée, mécanismes financiers incitatifs.

Les énergies renouvelables concernées peuvent être :

- solaire photovoltaïque (au sol, en toiture et en ombrière) ;
- solaire thermique (au sol, en toiture et en ombrière) ;
- éolien terrestre ;
- biogaz (méthanisation) ;
- réseau de chaleur en lien avec la filière bois/énergie ;
- géothermie ;
- hydroélectricité.

Pays d'Iroise communauté, pilote du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), a décidé d'accompagner activement les communes dans l'élaboration de leur diagnostic et des zonages correspondants.

Les zones identifiées ne constituent pas des projets fermes, mais bien des implantations potentielles pour

un porteur de projet, sans contrainte pour les propriétaires des parcelles concernées. Contrairement au PLU, cette identification n'apporte aucune contrainte foncière, même si ces zones peuvent être annexées au PLU et au futur PLUi-H.

Avant d'être validées, ces propositions de zonages doivent réglementairement être soumises à une concertation avec la population, dont les modalités sont laissées libres.

Pour cela, les communes ont donc décidé, avec la Communauté de Communes du Pays d'Iroise :

- de publier les cartes des énergies renouvelables via les sites internet des mairies et de la CCPI, les avis du public sont à adresser à l'adresse mail suivante : urbanisme@lanrivoare.fr avant le **10/12/2023**. En cas de besoin, des questions de clarification peuvent être déposées auprès de la mairie, qui répondra dans les meilleurs délais.

- en réalisant une réunion publique unique le 8 décembre 2023 à 18 heures au siège de la CCPI, zone de Kerdrioual à Lanrivoaré.

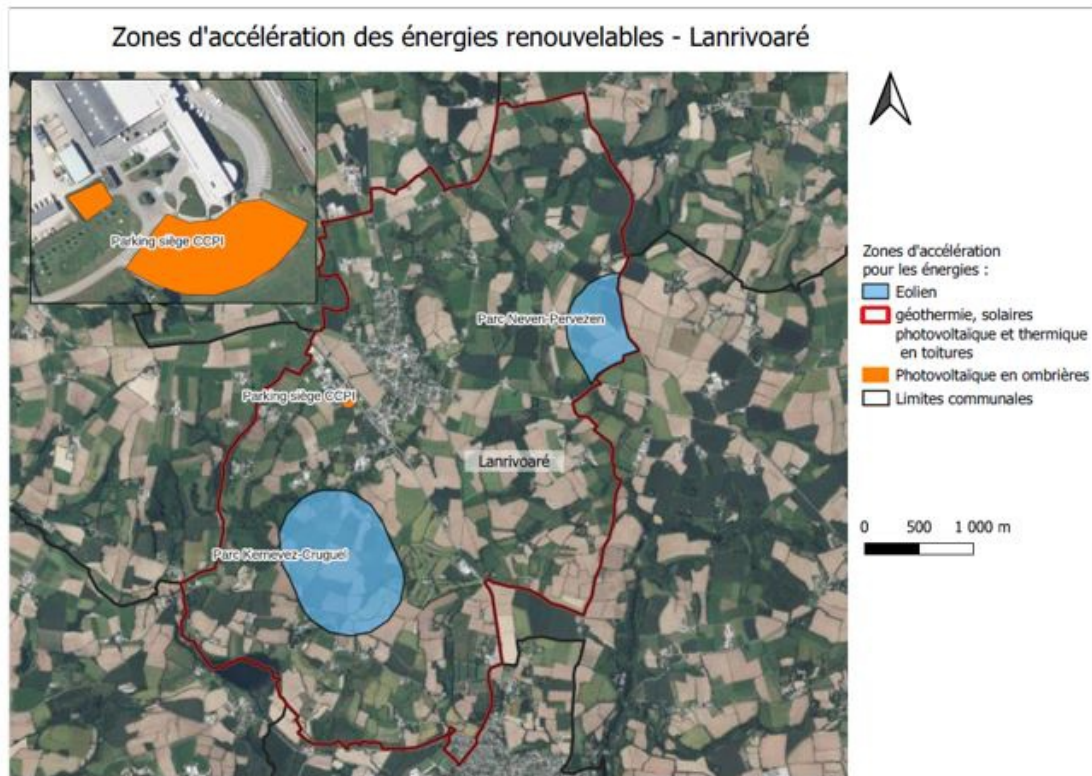
La concertation est ainsi ouverte du 27 novembre au 09 décembre 2023.

Dans la mesure du possible, les remarques seront prises en compte et une proposition finale sera soumise au conseil municipal qui se réunira le 19 décembre 2023.

Le registre des avis reçus durant cette concertation restera accessible en mairie durant un mois après l'adoption du zonage en conseil municipal.

Le Conseil Communautaire (CCPI) se réunira le 20 décembre 2023 et organisera un débat sur le choix de ces zones d'accélération des énergies renouvelables pour donner son avis.

Les données seront ensuite transmises au référent préfectoral et le Conseil Régional de L'Energie calculera le potentiel relatif à ces zonages. Si celui-ci n'est pas suffisant, l'Etat demandera aux communes de rechercher de nouvelles zones.



Vie Scolaire

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

ECOLE MAC ORLAN

Les élèves de l'école publique « Pierre Mac Orlan » ont assisté à la cérémonie de commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale.

Ce 12 novembre 2023, sous une pluie d'automne, l'assistance a chanté « la Marseillaise » et « le chant des partisans ».

Le traditionnel kig ha Farz de l'APE a été reporté après le passage de la tempête sur le gymnase de la commune.



U.N.C.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Monsieur Joseph CONQ, Président de l'U.N.C, remercie Madame Pascale ANDRÉ, ainsi que ses adjoints, pour leur participation, Monsieur Stéphane ALEMANY ainsi que ses élèves pour leur prestation lors de la Cérémonie du 11 novembre.

Il remercie également pour leur implication toutes les personnes présentes, qui se sont déplacées sous la pluie, pour honorer nos morts.



ESPACE JEUNES LEO LAGRANGE

une nouvelle vitrine pour l'espace jeunes



AJV 2023, une réussite qui se voit !

La deuxième édition des AJV (Ateliers Jeunes Vacances) est désormais un rendez-vous traditionnel de l'animation jeunesse communale.

Cette année, l'équipe était composée de 3 jeunes de la commune, Léo, Nicolas et Ethan, 2 animateurs jeunesse, Julien et Jean-François, avec la participation exceptionnelle de la Directrice de la Maison de l'Enfance de Milizac-Guipronvel, Anaïg, de l'Adjointe à la jeunesse, Caroll, le tout orchestré par le Professeur de dessin de Familles Rurales, Gaël.

Durant les vacances scolaires de la Toussaint, durant 3 matinées, l'équipe a tout donné pour réussir le challenge qu'elle s'était fixé : réaliser la vitrine de l'Espace Jeunes de A à Z !!

Un chantier d'ampleur à mener en 9 heures, en partant d'une vitrine sans aucune signalétique, une page vide, réaliser une œuvre d'ensemble représentant le lieu aux yeux des jeunes qui le fréquentent régulièrement, illustrant une partie de leur histoire de jeunes de Lanriv'.

Honorés de la présence de Pascale André, Madame Le Maire en personne, de deux de ses adjointes, Céline et Caroll, au brunch de mi-parcours, tous en garderont un très bon souvenir.

Le résultat est à la hauteur de l'engagement, la bourse bien méritée ... et soyez-en assurés, Enzo, Nico et Léo veilleront à ce que leur réalisation reste intacte !!!

Avant de clore cet article, la municipalité tient également à remercier la Caf du Finistère qui, à travers l'octroi d'une subvention, a soutenu le projet de rénovation de l'Espace Jeunes au travers de l'achat de nouveau mobilier et de la réalisation de la vitrine.

Rendez-vous à l'année prochaine pour un autre défi citoyen à relever !!!

Recrutement : Responsable des espaces jeunes
H/F - LEO LAGRANGE OUEST
- remplacement du Responsable Jeunesse de la commune
Pour postuler allez sur le lien ci-dessous :
<https://www.leolagrange-recrutement.fr/>
Responsable jeunesse - ref.14533



Maison de l'Enfance

Tel : 02.98.07.20.32

E-mail :

milizac.guipronvel.jeunesse@leolagrange.org



L'association Familles Rurales organise le **samedi 9 décembre** son gala de Noël.

Nous vous accueillerons **dès 14h30 à la salle Ti An Oll** pour vous faire vivre un moment exceptionnel.

Nous vous attendons nombreux



CLUB DES CHATAIGNIERS



Sortie du mardi 19/12/2023
aux illuminations de Noël à LOCRONAN
proposée par le Club des Camélias de Milizac

Afin de compléter le car cette sortie a été proposée aux Clubs de Guipronvel et de Lanrivoaré.



Départ de la place de la Mairie de Milizac à 14 h
Départ de Locronan à 19 h pour un retour à domicile vers 20 h 30.

Coût total : 12 € environ (en fonction du nombre de participants)

Chaque club pourra se retrouver pour un goûter dans la convivialité

Renseignements ou inscriptions auprès de :

Yvette Boisserand : 06.86.41.80.72 ou yvette.boisserand@orange.fr

le plus rapidement possible.



Repas de fin d'année le jeudi 21/12/2023
Pour terminer l'année 2023 en beauté, nous irons au Manoir du Curru à Milizac.

Le déplacement se fera en covoiturage. Chaque conducteur devra indiquer le nom des personnes qu'il amène avec lui afin de n'oublier personne.

Rendez-vous au Curru à 12 H 30.

Le prix du repas est de 30,00 € vendu 25,00 €
Les inscriptions se font dès à présent au Club, à la chorale ou par téléphone en appelant: Yvette (06.86.41.80.72) et ce pour le mercredi 13 décembre dernier délai. (le nombre de participants devant être communiqué au restaurant pour le 14 décembre).

Cette année vous aurez la possibilité de choisir entre poisson et viande, à savoir :

- Filet de cabillaud / gratin de pommes de terre
- Escalope de poulet à l'américaine / gratin de pommes de terre

Vous devrez donc préciser votre choix lors de votre inscription.

Vie Associative

APE

L'APE vous propose une vente de saucissons et de terrines d'Auvergne !

Comment les vendre ?

Facile !

Un carnet de bons de commande sera glissé dans le cahier rouge de votre enfant (ou de l'aîné de la fratrie) ou vous pouvez utiliser les bons de commande ci-joints.

Il suffit de remplir les 2 parties du bon de commande, de déposer « l'exemplaire APE » et le règlement (espèces ou chèque à l'ordre de l'APE)

correspondant dans la boîte aux lettres de l'APE (qui se trouve sous les escaliers, avant le portail de l'école) au plus tard le **mardi 5 décembre 2023**.

À vous de jouer !

Où et quand les récupérer ?

Les commandes seront à récupérer le **mardi 19 décembre** à partir de 16h10 à la salle Ti Kreiz.

Petite astuce !

N'hésitez pas à photocopier le bon de commande autant de fois qu'il sera nécessaire si vous souhaitez faire profiter votre famille, vos amis, vos voisins, vos collègues ou bien encore de simples connaissances de ces délicieux produits d'Auvergne !"



Exemplaire APE

Nom et prénom de l'élève :

VENTE DE SAUCISSONS ET DE TERRINES D'AUVERGNE

Retour commande le mardi 5 décembre 2023
Distribution des commandes le mardi 19 décembre 2023
de 16h15 à 19h à la salle Ti Kreiz.

TERRINES	SAUCISSONS	
<input type="checkbox"/> Campagne Tomates Séchées	<input type="checkbox"/> Nature	<input type="checkbox"/> Provençal
<input type="checkbox"/> Magret Canard Fumé	<input type="checkbox"/> Fumé	<input type="checkbox"/> Chèvre
<input type="checkbox"/> Campagne Piment Espelette	<input type="checkbox"/> Noisettes	<input type="checkbox"/> Comté
	<input type="checkbox"/> Figs	<input type="checkbox"/> Sanglier

Nom / Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Exemplaire client

VENTE DE SAUCISSONS ET DE TERRINES D'AUVERGNE

L'enfant qui a pris votre commande viendra la récupérer le mardi 19 décembre 2023 pour vous livrer ensuite

TERRINES	SAUCISSONS	
<input type="checkbox"/> Campagne Tomates Séchées	<input type="checkbox"/> Nature	<input type="checkbox"/> Provençal
<input type="checkbox"/> Magret Canard Fumé	<input type="checkbox"/> Fumé	<input type="checkbox"/> Chèvre
<input type="checkbox"/> Campagne Piment Espelette	<input type="checkbox"/> Noisettes	<input type="checkbox"/> Comté
	<input type="checkbox"/> Figs	<input type="checkbox"/> Sanglier



3 saucissons et/ou terrines = 11 €

7 saucissons et/ou terrines = 22 €

Il est possible de mélanger saucissons et terrines.
Si vous avez besoin de renseignements complémentaires,
n'hésitez pas à nous contacter au 06 32 03 60 50.

Le règlement se fait à la commande
en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de « APE Lanrivoaré »

Informations Diverses

Tempête CIARAN – valorisation des arbres à terre en bois d'œuvre

Suite aux dégâts de la tempête Ciaran, Pays de Brest recense auprès des communes, les arbres remarquables ou les arbres de « qualité bois d'œuvre » tombés, valorisables.

Quelques conseils pour valoriser les « arbres de qualité bois d'œuvre » :

- ne pas se précipiter pour faire enlever, céder ou vendre les arbres tombés et non gênants (techniquement, jusqu'à 1 an pour exploiter les chênes et châtaigniers) ;
- réaliser un diagnostic simple : l'arbre fait 30 cm ou plus de diamètre, cet arbre pourrait être destiné au bois d'œuvre si rectitude de 2 m minimum et peu de nœuds en partie basse

Après recensement de ces arbres et en lien avec des partenaires du programme Forêt Bois Pays de Brest, le pôle métropolitain sera en mesure de vous transmettre des recommandations pour rechercher la meilleure valorisation possible des arbres de « qualité bois d'œuvre » auprès de professionnels de travaux forestiers.

Si vous souhaitez quand même vendre rapidement votre bois sans vous inscrire dans cette démarche de mutualisation, quelques points de vigilance :

- vos travaux doivent faire l'objet d'un contrat de vente (prix, conditions d'exploitation et pour se dégager de toute responsabilité en cas d'accident – les arbres renversés et en tension sont accidentogènes et doivent être exploités par des professionnels)

Vous êtes intéressés par cette démarche de recensement et de mutualisation de la valorisation des arbres de « qualité bois d'œuvre » ? Prenez contact avec la mairie au 02.98.84.24.75



info logement | N°3

Je souhaite réaliser un investissement locatif. Quelles sont mes obligations en matière de performance énergétique du logement que je vais mettre en location à l'année ?

Tout bailleur doit fournir au locataire un logement décent. Pour qu'un logement soit considéré comme « décent », la loi prévoit qu'il doit respecter un certain niveau de performance énergétique minimum, qui va se renforcer dans les années à venir. Pour être qualifié de « décent », un logement doit depuis le 1^{er} janvier 2023, avoir une consommation d'énergie exprimée en énergie finale, inférieure à 450 kWhEF/m²/an. Le calendrier suivant va ensuite s'imposer dans les années à venir. La mise en location d'un logement ne respectant pas les critères de décence énergétique ne sera donc plus possible à compter de ces échéances :

ANNÉES	NIVEAU DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE À RESPECTER POUR QU'UN LOGEMENT SOIT CONSIDÉRÉ COMME DÉCENT EN MÉTROPOLE
01/01/2025	entre la classe A et la classe F
01/01/2028	entre la classe A et la classe E
01/01/2034	entre la classe A et la classe D

Si vous mettiez toutefois en location un tel logement, votre locataire pourrait notamment saisir le juge afin de vous contraindre à la réalisation de travaux de rénovation. Il est donc préférable d'anticiper et de prévoir ces travaux dans votre budget dès le départ.

Retrouvez sur www.adil29.org les coordonnées de votre agence locale de l'énergie pour vous aider à bâtir votre projet de rénovation énergétique et bénéficier d'aides financières




HABITAT

je suis propriétaire d'un logement que je mets en location

PERMANENCE

Marie-Christine LAINEZ et Gilles MOUNIER, conseillers départementaux du canton, assureront une permanence en mairie de Lampaul-Plouarzel, le vendredi 8 décembre prochain, de 10 h 30 à 12 h 00.

Pour tout renseignement vous pouvez appeler au 02 98 76 23 86.



JM coiffure informe ses chères clientes et clients que le salon sera ouvert en période de Noël et 1^{er} de l'an, les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h, chaque prestation du mois de décembre donnera lieu à un cadeau, c'est l'effet coiffe de chez JM.

Réunion des 70 ans

La rencontre aura lieu le **samedi 16 décembre à 12h30 à la salle Ty Kreiz** à Lanrivoaré.

Les personnes de 70 ans en 2023 habitant la commune y sont invitées ainsi que celles et ceux y étant nés et habitant à l'extérieur.

Les inscriptions sont prises par téléphone auprès de Anne-Marie LE DEUN au 06.72.25.34.37. ou Hervé QUEMENEUR au 06.81.67.83.69.

Informations Communautaires

« Ramène ta coquille »

Initiée à Noël dernier, cette opération revient cette année avec une période de collecte étendue du 1er/12 au 31/01 et de nouveaux points de collecte sur les communes en plus des déchèteries. Déposez vos coquilles vides (huîtres, coquilles-St-jacques...) en vrac, sans sac (attention pas les crustacés !) dans les bacs dédiés. Elles seront compostées et mises à disposition en déchèterie au printemps.

Liste des points de collecte sur g4dec.bzh.

Renseignements : service déchets au 02 98 32 37 83.



Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit d'électrification

Pays d'Iroise Communauté accorde une aide forfaitaire aux particuliers de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique et de 100 € pour l'achat d'un kit d'électrification.

Pour connaître les conditions d'éligibilité, rendez-vous sur www.pays-iroise.bzh

Collecte des recycleries mobiles en décembre

Collectes en déchèterie d'objets en bon état par les recycleries :

Iroise Tri-but le 2 à Ploudalmézeau.

Un peu d'R le 9 à Plougonvelin et le 15 à Plouarzel.

Un peu d'R (07 82 42 84 42), Iroise Tri-but (06 83 21 86 03).

Emploi - Venez rencontrer l'Armée de terre

A destination des jeunes avec ou sans diplôme - Partage d'expériences et découverte des métiers à la Maison de l'emploi (zone de Kerdrioual, Lanrivoaré) - permanences chaque 2e mercredi du mois de 9h à 12h (**prochaine permanence le 12/12**).

Infos :

maison.emploi@ccpi.bzh

02 98 32 47 80



Ecole de musique d'Iroise : le plein d'animations en décembre !

-le 2/12, Master Class Cisco Herzhaft à Saint-Renan ;

-le 10/12 Noël en Iroise à Saint Renan ;

-le 16/12 Concert de Noël à l'Eglise de Plougonvelin ;

-le 17/12 Concert de l'ensemble de guitare au Marché de Noël de Ploudalmézeau ;

-le 20/12 auditions de piano à Plougonvelin;

-du 27 au 29/12 Stage de Big Band à Saint Renan.

Infos et détails sur musique.pays-iroise.bzh



Souscription des acteurs touristiques à l'Office de Tourisme Iroise Bretagne !

Pour les propriétaires d'un meublés ou de chambres d'hôtes nous vous invitons à contacter le service hébergements au 02 98 89 55 04 / hebergement@iroise-bretagne.bzh. Pour les restaurateurs, prestataires d'activités, commerçants, artistes, artisans... nous vous invitons à contacter Solen au 02 98 89 69 46 / solen@iroise-bretagne.bzh. Faites confiance à votre office de tourisme et contactez-nous !

Parution le jeudi 28 décembre 2023

Articles à déposer avant le 18 décembre par mail à info@lanrivoare.fr